

**Compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 avril 2026 à 17h00**

**Présents :** MORLET Eric ; BENAMAR Akima ; JELU Cécile (arrivée à 17h05) ; LAMBINET Christine ; MAHOUDEAUX-ARMAND Jocelyne ; MARY Stéphanie ;

CHAPUT Jean-Pierre ; DUBOIS Monique ; DURMARQUE Rolande ; LEROUGE Jocelyne ; MANZONI Arielle ; PANNET Michel ; PONSART Angélique ; PRIOLO Carolle

**Absents excusés :** ESCHIMESE Dominique (pouvoir à BENAMAR Akima) ; TOPOR Patrick (pouvoir à MARY Stéphanie) ; TROUSSET Dominique (pouvoir à MAHOUDEAUX-ARMAND Jocelyne)

**Absents :**

Avec 14 membres présents, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 17h00 et est présidée par Monsieur MORLET Eric

Madame BENAMAR Akima est nommée secrétaire de séance.

**1) Installation du Conseil d'Administration et élection du vice-président**

Le Conseil Municipal en sa séance du 30 mars 2026, a fixé à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS, monsieur le Maire étant président de droit, le Conseil d'Administration du CCAS siègera donc à 17 personnes.

Lors de cette même séance du Conseil Municipal, il a été procédé à l'élection des administrateurs issus du Conseil Municipal. Les 8 conseillers municipaux suivants ont été nommés :

- BENAMAR Akima
- ESCHIMESE Dominique
- JELU Cécile
- LAMBINET Christine
- MAHOUDEAUX-ARMAND Jocelyne
- MARY Stéphanie
- TOPOR Patrick
- TROUSSET Dominique

Par ailleurs, le Conseil d'Administration doit être composé, à parité de membres de la société civile. Ces derniers ont été nommés par arrêté du Maire après publication d'un avis à candidature. Les 8 membres sont les suivants :

- CHAPUT Jean-Pierre
- DUBOIS Monique
- DURMARQUE Rolande

- LEROUGE Jocelyne
- MANZONI Arielle
- PANNET Michel
- PONSART Angélique
- PRIOLO Carolle

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

Monsieur le maire, président du CCAS, expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats de se déclarer.

Est candidate : Madame BENAMAR Akima

Madame BENAMAR Akima est élue vice-présidente du CCAS, à l'unanimité, par les membres du conseil d'administration.

**16 voix pour** (Madame JELU Cécile absente au moment du vote).

## 2) **Approbation du Compte de gestion 2025**

Monsieur le Maire et président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Service de Gestion Comptable.

Après s'être assuré que le SGC a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité (sans Madame JELU Cécile arrivée à 17h05)

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 produit par le Service de Gestion Comptable (SGC) dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Déficit de l'exercice : 24 108.05 €

Excédent cumulé : 37 949.64 € (dont excédent 2024 de 62 057.69 €)

Pas de section d'investissement

Documents joints en annexe

**16 voix pour** (Madame JELU Cécile absente au moment du vote).

### 3) Adoption du Compte administratif 2025

Monsieur le Maire et président présente le Compte Administratif 2025.

Section de fonctionnement

<b>Dépenses 2025</b>		<b>Recettes 2025</b>	
Chapitre 011	20 778.93 €	Chapitre 75	646.88 €
Chapitre 012	859.16 €		
Chapitre 65	3 116.84 €	002 Excédent de fonct. Reporté 2024	62 057.69 €
	<hr/>		<hr/>
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>24 754.93 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>62 704.57 €</b>

#### Résultat 2025 (Déficit)

**24 108.05 €** (646.88 - 24 754.93)

#### Résultat cumulé de clôture (Résultat 2025 + Résultat 2024 = Excédent)

**37 949.64 €** (-24 108.05 +62 057.69)

Pas de section d'investissement pour le CCAS.

Monsieur le Maire et président constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables conformément au compte de gestion présenté précédemment.

Monsieur le Maire et président sort de la pièce pour le vote du compte administratif.

La présidence est alors exercée par la vice-présidente, Madame BENAMAR Akima

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

**APPROUVE** le Compte Administratif 2025.

**16 voix pour** (Monsieur le Maire est exclu du vote).

Information : 1 seul document CFU dans le cadre de la modernisation en 2027 qui remplacera les 2 documents que sont le compte de gestion et le compte administratif.

#### 4) Affectation des résultats 2026

En application des articles L. 2311-5, R. 2221-48-1 et R. 2221-90-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultats 2025	Déficit	24 108.05 €
----------------	---------	-------------

Résultats 2024	Excédent	62 057.69 €
----------------	----------	-------------

**Résultats de clôture 2025 Excédent 37 949.64 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil d'Administration,

**DECIDE** de reporter la totalité de l'excédent au compte 002 au budget primitif 2026 soit **37 949, 64 €**.

**17 voix pour**

#### 5) Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire et président donne présentation complète de la proposition de Budget Primitif 2026.

Considérant les résultats du compte administratif 2025 approuvé ce jour.

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

## Section de fonctionnement :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	31 100.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000.00
65	Autres charges de gestion courante	30 000.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>63 100.00</b>
Chapitre	Désignation	Montant
74	Dotations et participations	25 000.00
75	Autres produits de gestion courante	150.36
002	Excédent de fonctionnement reporté	37 949.64
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>63 100.00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil d'Administration,

**APPROUVE** le budget primitif 2026 comme décomposé ci-dessus pour un montant de 63 100.00 euros en section de fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes (pas de section d'investissement) et charge Monsieur le Maire et président des modalités d'application.

**17 voix pour**

### **6) Questions diverses**

Les Conseils d'Administration auront lieu le dernier vendredi du mois à l'exception de celui du mois de mai qui aura lieu le vendredi 22 mai 2026 à 17h00.

Tous les documents seront envoyés par mail sauf pour Monsieur CHAPUT Jean-Pierre, Madame DUBOIS Monique et Madame MAHOUDEAUX-ARMAND qui auront une version papier.

Une permanence est proposée le lundi 27 ou le mardi 28 ou le mercredi 29 avril pour recevoir une administrée qui en a fait la demande.

17h40 : Clôture de la séance

Compte-rendu certifié conforme le 30 avril 2026

Vu sans observation,

La secrétaire de séance,

BENAMAR Akima



Le Président,

MORLET Eric

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 008010

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC  
CHARLEVILLE-MEZIERES ET SEDAN

ETABLISSEMENT : CCAS VIVIER-AU-COURT

ETAT : II-1

## Résultats budgétaires de l'exercice

48805 - CCAS VIVIER-AU-COURT

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		87 057,69	87 057,69
Titres de recette émis (b)		646,88	646,88
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		646,88	646,88
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		87 057,69	87 057,69
Mandats émis (f)		24 754,93	24 754,93
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		24 754,93	24 754,93
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		24 108,05	24 108,05
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

48805 - CCAS VIVIER-AU-COURT

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	62 057,69		-24 108,05		37 949,64
<b>TOTAL I</b>	<b>62 057,69</b>		<b>-24 108,05</b>		<b>37 949,64</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>62 057,69</b>		<b>-24 108,05</b>		<b>37 949,64</b>